

# ÉVALUATION DE L'INTÉGRATION D'UNE PERSPECTIVE POUR LA JEUNESSE DANS LES TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE



Réponse du management et plan d'action  
Juillet 2025

DIO-EVA(2025)01

<b>Nom du rapport d'évaluation :</b>	<b>Évaluation de l'intégration d'une perspective pour la jeunesse dans les travaux du Conseil de l'Europe</b>		
<b>Date du rapport d'évaluation :</b>	<b>8 janvier 2025</b>	<b>Date du plan d'action :</b>	<b>4 juillet 2025</b>

**Réponse globale du management à l'évaluation :**

La présente évaluation reconnaît « le travail exemplaire accompli en faveur de la jeunesse dans l'ensemble du Conseil de l'Europe » ; le haut niveau de reconnaissance par les parties prenantes de l'importance et de la valeur de l'intégration d'une perspective jeunesse dans les travaux du Conseil de l'Europe ; et le fait que le Conseil de l'Europe est considéré comme un précurseur en matière d'engagement qualitatif des jeunes, tant par les parties prenantes jeunes que non jeunes, au sein et en dehors de l'Organisation.

La perspective jeunesse a jusqu'à présent été garantie grâce au [système de cogestion](#) unique du Conseil de l'Europe, fondé sur la conviction que le renforcement de la démocratie passe également par la reconnaissance des jeunes en tant qu'acteurs à part entière des sociétés démocratiques. Il est en effet important de préserver cette approche, car elle constitue à la fois la caractéristique distinctive et la valeur ajoutée de la perspective des jeunes au sein du Conseil de l'Europe.

Sur la base de ce rôle unique du Conseil de l'Europe, la Déclaration de Reykjavík de 2023 du 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement a appelé à l'intégration d'une « perspective pour la jeunesse dans les délibérations intergouvernementales et autres de l'Organisation car la participation des jeunes aux processus décisionnels améliore l'efficacité des politiques publiques et renforce les institutions démocratiques grâce à un dialogue ouvert ».

Dans ce contexte, la présente évaluation arrive à point nommé. Toutes ses recommandations sont acceptées et renforcées par le suivi en cours du 4e Sommet.

Un « Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective jeunesse » est en cours d'élaboration sur la base des « éléments » adoptés par le Conseil mixte sur la jeunesse (avril 2024) et salués par le Comité des Ministres (mai 2024). Cet outil constitue en effet une stratégie et vise à garantir que les expériences et les besoins des jeunes soient systématiquement pris en compte dans tous les domaines politiques qui les concernent, dans les États membres et au sein du Conseil de l'Europe. Il sera présenté lors de la 10e Conférence des ministres responsables de la jeunesse à Malte (8-9 octobre 2025) et ouvrira la voie à l'élaboration d'outils opérationnels et d'une stratégie de mise en œuvre. Cette conférence ministérielle spécialisée vise à traduire l'engagement politique en actions concrètes, en approfondissant l'engagement de l'Organisation envers les jeunes, conformément à la Déclaration de Reykjavík. Elle devrait également constituer l'une des premières étapes importantes du processus du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe initié par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

En outre, une conseillère principale pour l'intégration de la perspective jeunesse au sein de l'Organisation a été nommée afin d'apporter un soutien transversal à cet effet, tant dans l'élaboration des normes que dans le suivi et la coopération. L'accent sera mis en particulier sur l'élaboration de méthodes de travail favorisant une participation significative des jeunes et sur le soutien au personnel du Conseil de l'Europe afin de renforcer ses compétences dans ce domaine. L'accent sera également mis sur la mise en valeur des contributions des jeunes à nos travaux, l'élaboration d'outils et d'indicateurs permettant de mesurer nos progrès et la promotion d'un dialogue régulier entre le Secrétaire Général et la jeunesse européenne.

La mise en œuvre d'une perspective jeunesse dans les travaux de l'Organisation figure parmi les priorités du Secrétaire Général pour le deuxième biennium du Programme et budget 2024-2027. Des propositions budgétaires y afférentes ont été présentées dans le cadre de base du Secrétaire Général (CM(2025)87) et seront examinées lors du processus d'adoption du Programme et budget révisé pour 2026-2027.

## PLAN D'ACTION

Décision du management <sup>1</sup>	Entité en charge <sup>2</sup>	Action prévues <sup>3</sup> (determinées par l'entité)	Date cible pour l'action	Responsable de l'action
<p><b>Recommandation 1 : Le Conseil de l'Europe devrait adopter une approche stratégique globale pour garantir l'intégration d'une perspective jeunesse à l'échelle de l'Organisation. Une approche stratégique devrait :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>définir une compréhension commune du rôle et de la valeur de la perspective des jeunes, en s'appuyant sur les objectifs énoncés dans la Déclaration de Reykjavík,</b></li> <li>• <b>tenir compte des différents contextes et mandats, en veillant à la proportionnalité,</b></li> <li>• <b>identifier les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes au sein de l'Organisation. Cette approche stratégique devrait être mise en œuvre à travers le Cadre de référence, en tant que principal mécanisme de mise en œuvre des objectifs de Reykjavík. (Élevée<sup>4</sup>)</b></li> </ul>				
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Partiellement acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée	DGII	<p>Voir la réponse globale du management.</p> <p>La conseillère principale pour l'intégration de la perspective jeunesse, en coopération avec les organes statutaires chargés de la jeunesse, élaborera une stratégie pour la mise en œuvre du futur cadre de référence sur la perspective jeunesse au sein du Conseil de l'Europe.</p> <p>À cette fin, la conseillère principale pour l'intégration de la perspective jeunesse collaborera avec les différents secteurs du Conseil de l'Europe afin d'identifier les besoins, les attentes et les opportunités, et proposera des mesures pour répondre aux besoins identifiés, y compris celles nécessaires pour éliminer les obstacles à une participation significative, adapter les méthodes de travail, développer le renforcement des capacités et le partage des connaissances.</p> <p>La contribution précise de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sera dûment examinée. En ce qui concerne l'Assemblée parlementaire, une attention particulière sera accordée au suivi de sa Résolution 2553 (2024) sur le « <a href="#">Renforcement de la perspective jeunesse dans les travaux de l'Assemblée parlementaire</a> » (Voir également la session de juin 2025 de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias « <a href="#">Les jeunes pour la démocratie : perspectives d'action pour la jeunesse</a> »).</p> <p>En ce qui concerne le Congrès, l'initiative « Rajeunir la politique » sera dûment prise en compte, celle-ci permet à un·e jeune délégué·e par État membre de participer aux sessions du Congrès, ainsi qu'au processus de révision de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, lancé en mars 2024, auquel contribuent les représentants des organes statutaires de jeunesse.</p>	31/12/2025	Directrice Générale de la DGII avec toutes les MAE concernées

1. La décision du management est liée à la recommandation (acceptée, partiellement acceptée, rejetée).

2. Suggestion initiale – à définir/mettre à jour par le management.

3. Pour la mise en œuvre des recommandations acceptées.

4. Les recommandations ont été classées comme "élevées" ou "moyennes" en fonction de l'importance qui leur a été attribuée à l'issue de l'évaluation.

Décision du management <sup>1</sup>	Entité en charge <sup>2</sup>	Action prévues <sup>3</sup> (déterminées par l'entité)	Date cible pour l'action	Responsable de l'action
<p><b>Recommandation 2 : Soutenir et encourager les possibilités d'apprentissage mutuel entre les agents du Conseil de l'Europe, les représentations et les jeunes en tirant parti du capital humain existant, notamment :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>développer les possibilités informelles d'écoute et d'échange avec les jeunes,</b></li> <li>• <b>renforcer les liens avec les projets locaux dans les États membres. (Moyenne)</b></li> </ul>				
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Partiellement acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée	DGII	<p>Le soutien à l'apprentissage mutuel entre le personnel du Conseil de l'Europe, les représentations et les jeunes fera partie de la mission de la conseillère principale pour l'intégration de la perspective jeunesse (voir également la recommandation 3).</p> <p>L'exploration des voies appropriées pour créer des occasions informelles d'écouter les jeunes et d'échanger avec eux, ainsi que le développement de liens plus étroits avec les projets locaux dans les États membres seront assurés grâce à l'expertise des organes statutaires de jeunesse, des deux Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest, avec l'aide du service de la jeunesse.</p>	31/12/2026	Directrice Générale de la DGII avec toutes les MAEs concernées
<p><b>Recommandation 3 : Renforcer l'assurance qualité et l'accès aux outils et matériels de soutien en reconnaissant le rôle central du Service de la jeunesse à cet égard, ainsi que les orientations visant à rendre le cadre de référence opérationnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>renforcement du rôle du Département de la jeunesse en matière d'assurance qualité et de médiation, en particulier en ce qui concerne le soutien aux travaux intergouvernementaux,</b></li> <li>• <b>exemples compilés d'outils et de supports destinés aux institutions et aux services afin de soutenir l'intégration d'une perspective jeunesse, le cas échéant, et de mettre en œuvre le cadre de référence. (Élevée)</b></li> </ul>				
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Partiellement acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée	DGII	<p>La collecte de bonnes pratiques et la coordination des efforts, visant également à rationaliser ces pratiques et à garantir l'apprentissage mutuel dans le secteur intergouvernemental, constituent l'une des priorités du futur cadre de référence ainsi que de la mission de la conseillère principale pour l'intégration de la perspective jeunesse.</p> <p>Plusieurs projets pilotes couronnés de succès peuvent servir de base de travail à cet effet : par exemple, en 2024-2025, des représentants de la jeunesse du Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ) ont participé au groupe de rédaction et contribué à l'élaboration du plan d'action stratégique du CDBIO pour 2026-2030 ; la conférence annuelle 2024 de la Commission pour l'égalité de genre (GEC) a abouti à un engagement renouvelé de la GEC à collaborer avec les jeunes.</p>	31/12/2026	Directrice Générale de la DGII avec les MAEs concernées

Décision du management <sup>1</sup>	Entité en charge <sup>2</sup>	Action prévues <sup>3</sup> (déterminées par l'entité)	Date cible pour l'action	Responsable de l'action
<b>Recommandation 4 : Établir un principe de feedback à 360 degrés, afin d'améliorer la compréhension des perspectives de la jeunesse :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• permettre aux représentants des jeunes de partager leurs points de vue et leurs expériences en matière de participation aux activités consultatives ou aux délibérations du Conseil de l'Europe, et</li> <li>• aider l'Organisation à communiquer les résultats aux jeunes. (Élevée)</li> </ul>				
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Partiellement acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée	DGII	<p>Les contributions des représentants des jeunes constituent un élément fondamental du travail du Conseil de l'Europe sur la jeunesse et un élément central du futur cadre de référence sur la perspective jeunesse et de la stratégie correspondante. La participation des organes statutaires de jeunesse et du service de la jeunesse sera cruciale.</p> <p>La mission de la conseillère principale pour l'intégration de la perspective jeunesse comprendrait une stratégie de communication sur les attentes et les expériences des jeunes, la présentation d'exemples de réussite illustrant la valeur ajoutée de leur participation, ainsi que la promotion du travail du Conseil de l'Europe et la contribution aux efforts des organes statutaires de jeunesse à cet égard.</p>	31/03/2026	Directrice Générale de la DGII
<b>Recommandation 5 : Établir les besoins des jeunes, aussi différents soient-ils, et soutenir une approche fondée sur des données probantes pour nouer le contact et le dialogue avec les jeunes dans le contexte de l'intégration de la dimension de genre et de l'approche fondée sur les droits humains. (Moyenne)</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Partiellement acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée	DGII	<p>Les besoins des jeunes issus de la diversité font partie des priorités de la <a href="#">Stratégie du Conseil de l'Europe pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030</a> (son examen à mi-parcours sera discuté par le GR-C le 8 juillet 2025). Les activités normatives ont abouti à l'adoption de recommandations du Comité des Ministres sur les jeunes Roms, les jeunes issus de minorités nationales et les jeunes vivant en zone rurale.</p> <p>L'objectif sous-jacent est que les politiques doivent s'attaquer aux obstacles auxquels se heurtent les jeunes issus de milieux et d'identités différents, en garantissant une participation équitable, en particulier pour les groupes vulnérables et marginalisés.</p> <p>Une rationalisation plus poussée sera envisagée par la conseillère principale pour l'intégration de la perspective jeunesse dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de référence sur la perspective jeunesse, en coopération avec le service de la jeunesse et ses réseaux pertinents.</p>	31/03/2026	Directrice Générale de la DGII

Décision du management <sup>1</sup>	Entité en charge <sup>2</sup>	Action prévues <sup>3</sup> (determinées par l'entité)	Date cible pour l'action	Responsable de l'action
<b>Recommandation 6: Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des priorités du cadre de référence et veiller à ce que les rôles et responsabilités soient clairement définis au sein de l'Organisation. (Élevée)</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Partiellement acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée	DGII	Voir la réponse globale du management et les mesures prévues au titre de la recommandation 1.	31/03/2025	Directrice Générale de la DGII avec toutes les MAEs concernées

Abréviations	
PO	Cabinet du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint
DGII	Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine
GR-C	Groupe de rapporteurs sur l'Education, la Culture, le Sport, la Jeunesse et l'Environnement du Comité des Ministres
MAEs	Entités administratives principales